

Délibération du Conseil municipal

Séance du 27 janvier 2026

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

CHOUTEAU Edith à BOYER Emilie
DESOEUVRE Robert à ROCHAIS Philippe

Absents

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

BOUSSICAULT Gérald et PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 21 janvier 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 28 janvier 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE2701-04 | Education - Dispositif « Savoir rouler à vélo – Participation financière au projet de formation des élèves des écoles Raymond Renard, Jacques Prévert, André Malraux et Raoul Corbin

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, et la petite enfance expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 portant sur les compétences de la commune,

Vu le projet éducatif de la ville des Ponts-de-Cé,

Vu le devis adressé par l'association « Place au vélo », dont le siège social est situé 6 boulevard Olivier Couffon à Angers, à la ville des Ponts-de-Cé,

Considérant que le dispositif « savoir rouler à vélo » s'inscrit dans le Plan Vélo et mobilités actives, initié par le gouvernement,

Considérant que le dispositif « savoir rouler à vélo » s'inscrit dans les apprentissages du socle commun du cycle 3 recensés par le programme de l'Education Nationale,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville attentive à toutes et à tous, en date du 15 janvier 2026,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise le maire ou son représentant à signer le devis relatif au dispositif « savoir rouler à vélo » de l'association « Place au vélo »**
- **Impute les crédits sur le budget 2026 de la Commune.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	27	CONTRE	0
Pouvoirs	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON

